



INFORMATION RAPIDE n°2020-02

INFORMATION AUX ELECTEURS



Afin de garantir le bon déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour vous permettre de voter en toute sécurité sanitaire :

- les toilettes de la salle communale seront à votre disposition pour que vous puissiez **vous laver les mains avant d'entrer dans le bureau de vote** (grande salle)
- **un parcours sera mis en place**, le but étant que les personnes qui entrent et sortent ne se croisent pas
- **les rideaux seront retirés des isolements pour éviter leur manipulation**. L'entrée des isolements sera par ailleurs installée face au mur pour garantir la confidentialité
- **les locaux et le matériel de vote seront désinfectés régulièrement**

Les électeurs devront quant à eux prendre les précautions suivantes :

- **maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes et bien sûr éviter tout contact physique**
- **venir avec son propre stylo pour émarger** (encre indélébile noire ou bleue)
- **porter un masque si vous êtes contaminé** (un électeur manifestement malade ne pourra voter que s'il a pris toutes les mesures de précaution qui s'imposent)

Vous pouvez également établir une procuration (personnes fragiles,...)

www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020/Elections-municipales-pensez-a-la-procuration

**Pour toutes vos questions génériques sur le Coronavirus,
contactez le 0800 130 000**

COVID-19

POUR VOTER,

LES BONS GESTES À ADOPTER



Lavez-vous les mains en entrant dans le bureau de vote et en le quittant



Évitez tout contact physique avec d'autres personnes



Restez à distance raisonnable des autres électeurs



Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement à la demande d'un membre du bureau de vote pour identification, puis remettez-le immédiatement

Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER

